



Strasbourg, 6 septembre 2024

T-PVS(2024)09

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE ET DU MILIEU
NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

44^e réunion
Strasbourg, 2 - 6 décembre 2024

**AVANT-PROJET DE
PROGRAMME D'ACTIVITES ET BUDGET DE LA
CONVENTION DE BERNE POUR 2025-2026**

*Document établi par
le Secrétariat de la Convention de Berne*

Table des matières

I. Procédure d'adoption du Programme et budget du Conseil de l'Europe	- 3 -
II. Le Programme d'activités de la Convention de Berne dans le cadre du Programme et Budget du Conseil de l'Europe	- 3 -
III. Programme d'activités de la Convention de Berne pour 2025-2026	- 4 -
1. Organes statutaires (Comité permanent et Bureau)	- 4 -
2. Suivi des obligations	- 4 -
3. Activités normatives	- 5 -
4. Assistance aux Parties contractantes	- 5 -
5. Éducation et sensibilisation	- 5 -
6. Personnel	- 6 -
IV. Budget de l'exercice 2025	- 6 -
V. Projet de budget pour 2026	- 13 -

I. Procédure d'adoption du Programme et budget du Conseil de l'Europe

Le Programme et Budget du Conseil de l'Europe est proposé par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et adopté par le Comité des Ministres. Depuis 2022, ce Programme et Budget consiste en un programme quadriennal et deux budgets biennaux. Comme suite au Sommet de Reykjavík (16 et 17 mai 2023), et en vue de la mise en œuvre de la Déclaration adoptée à cette occasion par les chefs d'État et de Gouvernement du Conseil de l'Europe¹, il a été décidé d'élaborer un nouveau programme quadriennal (Y1-Y4, c'est-à-dire 2024-2027) et ses budgets biennaux (Y1-Y2, soit 2024-2025, et Y3-Y4, soit 2026-2027).

Le Programme et Budget définit pour chaque exercice financier le Budget général du Conseil de l'Europe (y compris le « Budget Ordinaire »²) ainsi que les budgets des Accords partiels et élargis.

En règle générale, le Comité des Ministres adopte le Programme et Budget fin novembre. Les budgets de la deuxième année des budgets biennaux sont approuvés à titre provisoire.

En principe, la procédure est la suivante :

Au cours de l'année qui précède Y1, le Comité des Ministres approuve :

- ⇒ le programme d'activités quadriennal Y1-Y4 ;
- ⇒ le budget de l'exercice Y1 ;
- ⇒ le budget provisoire de l'exercice Y2.

Il prend note des conséquences budgétaires pour les exercices Y3-Y4.

Au cours de l'exercice Y1, le Comité des Ministres approuve :

- ⇒ le budget de l'exercice Y2.

Au cours de l'exercice Y2, le Comité des Ministres approuve :

- ⇒ les éventuels ajustements du programme d'activités quadriennal à l'issue de l'examen à mi-parcours ;
- ⇒ le budget de l'exercice Y3 ;
- ⇒ le budget provisoire de l'exercice Y4.

Au cours de l'exercice Y3, le Comité des Ministres approuve :

- ⇒ le budget de l'exercice Y4.

II. Le Programme d'activités de la Convention de Berne dans le cadre du Programme et Budget du Conseil de l'Europe

Depuis 2012, la Convention de Berne élabore un Programme d'activités biennal destiné à être adopté lors des réunions du Comité permanent, afin de se caler sur la périodicité du Budget Ordinaire du Conseil de l'Europe. Toutefois, pour la 43^e réunion du Comité permanent, dans la perspective d'une éventuelle augmentation de la dotation du Budget Ordinaire en faveur de la Convention de Berne comme suite au Sommet de Reykjavík, et au vu des discussions en cours sur la création d'un mécanisme de contributions financières obligatoires, le présent Programme d'activités de la Convention de Berne porte exclusivement sur l'exercice 2024.

¹ <https://rm.coe.int/4th-summit-of-heads-of-state-and-government-of-the-council-of-europe/1680ab40c0>

² Le Budget Ordinaire est essentiellement financé à partir des contributions des États membres. Les contributions nationales sont calculées à partir d'une formule, définie dans la Résolution (94)31 du Comité des Ministres, qui tient compte de la population et du produit intérieur brut des parties contractantes.

Bien que le Budget Ordinaire du Conseil de l'Europe 2025 clôture le premier biennium du programme quadriennal (2024-2027), il est proposé d'élaborer un Programme d'activités de la Convention de Berne pour 2025 et 2026. L'objectif de cette vue d'ensemble des activités sur deux ans est d'assurer la cohérence du Programme d'activités avec le [Plan stratégique](#) de la Convention de Berne à l'horizon 2030 et d'aider les Parties à planifier leur participation aux activités.

Pour mémoire, le Bureau élabore et examine le Programme d'activités lors de sa réunion de septembre, c'est-à-dire avant l'adoption du Programme et Budget du Conseil de l'Europe par le Comité des Ministres, au mois de novembre. Aussi, les montants présentés au Comité permanent sont de simples prévisions qui tiennent compte à la fois de la probable dotation octroyée à la Convention de Berne via le Budget Ordinaire et de l'estimation des contributions volontaires attendues de la part des Parties contractantes à la Convention.

III. Programme d'activités de la Convention de Berne pour 2025-2026

La Convention de Berne fonctionne selon un mécanisme triangulaire composé 1) du suivi des obligations, 2) des activités normatives et 3) de l'assistance aux Parties. Toutes les activités et initiatives de la Convention sont proposées par le Bureau de la Convention, adoptées par le Comité permanent et mises en œuvre par le Secrétariat sous la coordination du Bureau.

Les principaux piliers thématiques du Programme d'activités et budget de la Convention de Berne sont :

1. Organes statutaires (Comité permanent et Bureau)

Les activités classées dans cette rubrique sont notamment les réunions des organes statutaires de la Convention de Berne. Le Comité permanent de la Convention de Berne, prévu à l'article 13 de la Convention, est un organe composé des représentants des Parties et des Observateurs. Il assure le suivi de l'application de la Convention et se réunit une fois par an. Le Règlement intérieur du Comité permanent peut être consulté dans le document T-PVS(2022)29.

Le Bureau du Comité permanent, prévu à l'article 19 du Règlement intérieur, prend des décisions administratives et organisationnelles entre les réunions du Comité permanent. Il comprend le Président ou la Présidente du Comité permanent, son Vice-Président ou sa Vice-Présidente, le Président sortant ou la Présidente sortante et deux membres supplémentaires. Il est assisté par le Secrétariat.

2. Suivi des obligations

2.1 Suivi de la mise en œuvre des aspects juridiques

Les activités relevant de la rubrique n° 2 concernent, pour l'essentiel, l'établissement des « rapports biennaux », seuls rapports obligatoires en vertu des dispositions de la Convention de Berne. Toutes les Parties ayant formulé des dérogations aux dispositions de la Convention, dans le cadre strict des conditions énoncées à l'Article 9, doivent présenter un rapport au Secrétariat tous les deux ans. Ces rapports doivent comporter une évaluation scientifique de l'impact des dérogations à l'obligation générale de protéger les espèces et les habitats visés par la Convention. Les rapports biennaux sont présentés tous les ans au Comité permanent pour examen, après leur soumission via le Système de rapports en ligne (ORS) de la Convention de Berne ou l'outil Habides + pour les États membres de l'UE parties à la Convention.

La maintenance technique et la mise à jour de l'ORS figurent sous la rubrique n° 2.

Sous cette rubrique, la Convention gère également les « rapports généraux » sur la mise en œuvre de la Convention, qui sont soumis par les Parties tous les quatre ans, ainsi que les bilans généraux de la mise en œuvre de la Convention dans une Partie contractante, qui sont régulièrement demandés par le Comité permanent.

2.2 Suivi des sites et populations spécifiques

Les activités relevant de la rubrique n° 2 englobent également le suivi de la mise en œuvre des obligations des Parties, qui consiste à examiner les affaires traitées dans le cadre du système des dossiers de la Convention de Berne et du Diplôme européen des espaces protégés du Conseil de l'Europe (DEEP). Elles peuvent aussi concerner des urgences en cas de dommages écologiques graves dus à une catastrophe, un accident ou un conflit.

En 2025, le Diplôme européen des espaces protégés fêtera son 60^e anniversaire. À cette occasion, il est prévu de réunir les responsables des espaces diplômés, à l'invitation des autorités espagnoles.

3. Activités normatives

3.1 Conservation des espèces

Les activités relevant de la rubrique n° 3 visent à évaluer l'état de conservation des populations des espèces inscrites aux annexes de la Convention et à identifier les espèces à risque dans le but de promouvoir l'élaboration de modèles et d'outils destinés à faire face aux problèmes de conservation, ainsi que l'élaboration de normes communes de gestion, de plans d'action, de documents stratégiques, etc.

Ce travail est mené avec l'appui des groupes d'experts et des groupes de travail compétents mis en place dans le cadre de la Convention pour surveiller et orienter l'application du Traité et des recommandations adoptées par le Comité permanent, y compris pour faire le bilan des plans d'action, stratégies et documents d'orientation antérieurs.

3.2 Conservation des habitats naturels

Les activités relevant de la rubrique n° 3 visent également à assurer la conservation des habitats naturels et la mise en œuvre de l'article 4 de la Convention, des Résolutions n° 1 (1989), n° 3 (1996), n° 4 (1996), n° 5 (1998) et n° 6 (1998) et des Recommandations n° 14 (1989), n° 15 (1989) et n° 16 (1989) du Comité permanent. La mise en place du Réseau Émeraude de zones d'intérêt spécial pour la conservation (ZISC) en Europe est le principal objectif de la Convention dans ce domaine.

Les Parties contractantes non membres de l'UE procéderont à la rédaction du deuxième rapport au titre de la Résolution n° 8 (2012) sur l'état de conservation des espèces et des habitats. En 2025, un outil d'élaboration de rapports sera développé, et en 2026, les rapports reçus seront évalués et une synthèse des conclusions sera publiée en ligne.

4. Assistance aux Parties contractantes

Les activités mises en œuvre au titre de cette rubrique visent à aider les Parties à s'acquitter de leurs obligations, par des actions de renforcement des capacités et des formations. Elles couvrent également la coordination de la mise en œuvre des plans d'action, des stratégies et des documents d'orientation. Les projets d'aide à la mise en place du Réseau Émeraude de zones d'intérêt spécial pour la conservation (ZISC) en Europe sont également classés sous cette rubrique.

En 2025, les Parties contractantes bénéficieront d'un soutien pour l'élaboration des rapports à soumettre au titre de la Résolution n° 8 (2012) et pour l'atténuation des activités minières. En 2026, les Parties examineront ensemble la question de la coexistence des énergies renouvelables et de la conservation de la nature, et étudieront le concept de mesures compensatoires pour la nature.

5. Éducation et sensibilisation

L'article 3 de la Convention impose l'obligation générale, pour chaque Partie contractante, d'agir individuellement en faveur de la conservation de la flore et de la faune sauvages et de tous les habitats naturels en général, par exemple en mettant en avant des politiques nationales de conservation, d'éducation et d'information. Par les activités prévues sous cette rubrique, la Convention aide les Parties à communiquer sur les avantages et les bienfaits de la biodiversité, prépare des campagnes et du matériel de sensibilisation et crée des plates-formes/outils en ligne qui facilitent l'accès aux informations sur le système des dossiers et sur les progrès réalisés dans la mise en place du Réseau Émeraude.

Au cours du prochain biennium, un accent particulier sera mis sur le développement de synergies en matière de communication avec les organisations de jeunesse.

6. Personnel

Le Secrétariat de la Convention de Berne assure la coordination et la mise en œuvre générales du Programme d'activités, sous la supervision et la direction du Bureau et du Comité permanent de la Convention.

IV. Budget de l'exercice 2025

Sur la base des propositions soumises par la Secrétaire Générale au Comité des Ministres en vue de l'établissement du Programme du Conseil de l'Europe 2024-2027 et du budget correspondant, propositions visant à mettre en œuvre les décisions prises lors du Sommet de Reykjavík, la part du Budget Ordinaire allouée à la Convention de Berne a été augmentée de façon significative. L'augmentation du Budget Ordinaire permet de doubler l'enveloppe actuelle allouée aux activités et d'assurer le financement de l'équipe principale du Secrétariat.

En 2025, la part du Budget Ordinaire allouée à la Convention de Berne devrait apporter 752 000 € environ, répartis comme suit :

- 348 400 € pour financer le programme d'activités, y compris les frais généraux ;
- 403 600 € pour le personnel et les pensions.

Le compte spécial de la Convention de Berne, qui est uniquement alimenté par des contributions volontaires, sera utilisé pour couvrir les dépenses non prises en charge par le Budget Ordinaire du Conseil de l'Europe. Les activités insuffisamment soutenues par des contributions volontaires ne seront pas mises en œuvre ou seulement partiellement. Le montant qui doit être apporté au budget de la Convention de Berne via des contributions volontaires s'élève à 456 665 €. Il correspond à :

- 209 465 € pour financer le programme d'activités, y compris les frais généraux ;
- 247 200 € pour le personnel et les pensions.

Budget 2025					
Dépenses	Nombre d'unités	Coût unitaire	Coût total	Total disponible (BO du CdE)	Financement nécessaire (CV)

1. Organes statutaires			66 114,00	66 114,00	0,00
Réunion du Comité permanent (4 jours)			54 534,00	54 534,00	0,00
<i>Séjour des président/délégués/experts (moyenne : 27 personnes*5 per diem). Président + maximum de 23 délégués + moyenne de 4 experts</i>	135,00	186,00	25 110,00	25 110,00	0,00
<i>Frais de voyage des président/délégués/experts</i>	27	600,00	16 200,00	16 200,00	0,00
<i>Services d'interprétation</i>	6,00	2 204,00	13 224,00	13 224,00	0,00

1^{re} réunion annuelle du Bureau (2 jours)			5 790,00	5 790,00	0,00
<i>Frais de séjour des membres du Bureau (5 personnes*3 per diem)</i>	15,00	186,00	2 790,00	2 790,00	0,00
<i>Frais de voyage des membres du Bureau (5 personnes)</i>	5,00	600,00	3 000,00	3 000,00	0,00
<i>Services d'interprétation</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

2^e réunion annuelle du Bureau (2 jours) (en ligne)			0,00	0,00	0,00
<i>Frais de séjour des membres du Bureau (5 personnes*3 per diem)</i>	0,00	186,00	0,00	0,00	0,00
<i>Frais de voyage des membres du Bureau (5 personnes)</i>	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00
<i>Services d'interprétation</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3^e réunion annuelle du Bureau (2 jours)			5 790,00	5 790,00	0,00
<i>Frais de séjour des membres du Bureau (5 personnes*3 per diem)</i>	15,00	186,00	2 790,00	2 790,00	0,00
<i>Frais de voyage des membres du Bureau (5 personnes)</i>	5,00	600,00	3 000,00	3 000,00	0,00
<i>Services d'interprétation</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

2. Suivi des obligations			119 678,00	119 678,00	0,00
Groupe de spécialistes du DEEP (1 jour) (d'affilée avec la table ronde des responsables des espaces diplômés)			19 720,00	19 720,00	0,00
<i>Frais de voyage des président/délégués/experts</i>	20,00	600,00	12 000,00	12 000,00	0,00
<i>Frais de séjour des délégués/experts (20 personnes*3 per diem)</i>	20,00	186,00	3 720,00	3 720,00	0,00
<i>Consultants/rapports techniques</i>	1,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	0,00

Table ronde des responsables des espaces diplômés (2 jours) à l'occasion du 60 ^e anniversaire du DEEP			84 428,00	84 428,00	0,00
<i>Frais de voyage des experts</i>	66,00	600,00	39 600,00	39 600,00	0,00
<i>Frais de séjour des délégués/experts (66 personnes*3 per diem)</i>	198,00	186,00	36 828,00	36 828,00	0,00
<i>Consultants/rapports techniques</i>	2,00	4 000,00	8 000,00	8 000,00	0,00

Suivi et conseils – sites en danger (système des dossiers et sites du DEEP)			5 530,00	5 530,00	0,00
<i>Frais de voyage des experts</i>	1,00	600,00	600,00	600,00	0,00
<i>Frais de séjour des experts</i>	5,00	186,00	930,00	930,00	0,00
<i>Consultants/rapports techniques</i>	1,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	0,00

Maintenance de l'ORS			5 000,00	5 000,00	0,00
<i>Forfait</i>	1,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00

Étude sur les dossiers			5 000,00	5 000,00	0,00
<i>Forfait</i>	1,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00

3. Activités normatives (réunions des groupes d'experts)			187 637,00	103 590,00	84 047,00
Réseau des correspondants IKB			35 844,00	21 797,00	14 047,00
<i>Frais de voyage des délégués/experts</i>	18,00	600,00	10 800,00	10 800,00	0,00
<i>Frais de séjour des délégués/experts (18 experts*3 per diem)</i>	54,00	186,00	10 044,00	10 044,00	0,00
<i>Consultants/rapports techniques</i>	1,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00

<i>Interprétation</i>	1,00	11 000,00	11 000,00	953,00	10 047,00
-----------------------	------	-----------	-----------	--------	-----------

Groupe d'experts sur la conservation des oiseaux (d'affilée avec le Réseau des correspondants IKB) (1 jour)			7 348,00	3 348,00	4 000,00
<i>Frais de séjour des délégués/experts (18 experts*1 per diem)</i>	18,00	186,00	3 348,00	3 348,00	0,00
<i>Consultants/rapports techniques</i>	1,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00

Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques (1,5 jour)			38 625,00	26 625,00	12 000,00
<i>Frais de voyage des président/délégués/experts</i>	25,00	600,00	15 000,00	15 000,00	0,00
<i>Frais de séjour des président/délégués/experts (25 personnes*2,5 per diem)</i>	62,50	186,00	11 625,00	11 625,00	0,00
<i>Consultants/rapports techniques</i>	3,00	4 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00

Groupe d'experts sur les grands carnivores (1,5 jour)			18 910,00	16 910,00	2 000,00
<i>Frais de voyage des président/délégués/experts</i>	14,00	600,00	8 400,00	8 400,00	0,00
<i>Frais de séjour des président/délégués/experts (14 personnes*2,5 per diem)</i>	35,00	186,00	6 510,00	6 510,00	0,00
<i>Consultants/rapports techniques</i>	1,00	4 000,00	4 000,00	2 000,00	2 000,00

Groupe d'experts sur les amphibiens et reptiles (1,5 jour)			18 910,00	16 910,00	2 000,00
<i>Frais de voyage des président/délégués/experts</i>	14,00	600,00	8 400,00	8 400,00	0,00
<i>Frais de séjour des président/délégués/experts (14 personnes*2,5 per diem)</i>	35,00	186,00	6 510,00	6 510,00	0,00
<i>Consultants/rapports techniques</i>	1,00	4 000,00	4 000,00	2 000,00	2 000,00

Groupe de travail ad hoc sur les rapports (2 x 1 jour) (en ligne)			58 000,00	8 000,00	50 000,00
<i>Consultants/rapports techniques</i>	2,00	4 000,00	8 000,00	8 000,00	0,00
<i>Développement de l'outil d'établissement des rapports</i>	1,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00

Groupe ad hoc de rédaction d'un protocole d'amendement (en ligne)			0,00	0,00	0,00
---	--	--	------	------	------

Groupe de travail chargé de superviser la mise en œuvre du Plan stratégique (en ligne)			5 000,00	5 000,00	0,00
--	--	--	----------	----------	------

<i>Consultants/rapports techniques</i>	1,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00
--	------	----------	----------	----------	------

Groupe de travail ad hoc sur la conservation des tortues marines (en ligne)			0,00	0,00	0,00
---	--	--	------	------	------

Réunion d'experts sur l'éradication de l'érisma rousse (½ journée) (en ligne)			5 000,00	5 000,00	0,00
---	--	--	----------	----------	------

<i>Consultants/rapports techniques (examen final de la mise en œuvre du Plan d'action et élaboration du Plan d'action suivant)</i>	1,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00
--	------	----------	----------	----------	------

4. Assistance aux Parties			85 418,00	0,00	85 418,00
----------------------------------	--	--	------------------	-------------	------------------

Évaluations biogéographiques du Réseau Émeraude (pour 2 pays ou régions)			24 948,00	0,00	24 948,00
--	--	--	-----------	------	-----------

<i>Frais de voyage des experts indépendants</i>	6,00	600,00	3 600,00	0,00	3 600,00
---	------	--------	----------	------	----------

<i>Frais de séjour des experts indépendants</i>	18,00	186,00	3 348,00	0,00	3 348,00
---	-------	--------	----------	------	----------

<i>Consultants/rapports techniques</i>	6,00	3 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00
--	------	----------	-----------	------	-----------

Atelier sur la réduction des retombées négatives de l'exploitation minière sur la biodiversité			22 910,00	0,00	22 910,00
--	--	--	-----------	------	-----------

<i>Frais de voyage des experts</i>	14,00	600,00	8 400,00	0,00	8 400,00
------------------------------------	-------	--------	----------	------	----------

<i>Frais de séjour des experts (14 personnes*2,5 per diem)</i>	35,00	186,00	6 510,00	0,00	6 510,00
--	-------	--------	----------	------	----------

<i>Consultants/rapports techniques</i>	1,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00
--	------	----------	----------	------	----------

<i>Élaboration d'un outil</i>	1,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00
-------------------------------	------	----------	----------	------	----------

Formation sur l'élaboration des rapports à soumettre au titre de la Résolution n° 8 (2012)			37 560,00	0,00	37 560,00
--	--	--	-----------	------	-----------

<i>Frais de voyage des experts</i>	24,00	600,00	14 400,00	0,00	14 400,00
------------------------------------	-------	--------	-----------	------	-----------

<i>Frais de séjour des experts</i>	60,00	186,00	11 160,00	0,00	11 160,00
------------------------------------	-------	--------	-----------	------	-----------

<i>Consultants/rapports techniques</i>	3,00	4 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00
--	------	----------	-----------	------	-----------

5. Éducation et sensibilisation			40 000,00	0,00	40 000,00
Sensibilisation et visibilité : stratégie de communication			40 000,00	0,00	40 000,00
<i>Forfait (campagne et supports de communication)</i>	1,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00
<i>Forfait (outil de visualisation et application web du Réseau Émeraude)</i>	1,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00

6. Voyages officiels du personnel			21 000,00	21 000,00	0,00
<i>Frais de voyage et de séjour</i>	15,00	1 400,00	21 000,00	21 000,00	0,00

7. Provision pour le Président ou la Présidente			4 000,00	4 000,00	0,00
<i>Frais de voyage et de séjour (forfait)</i>	1,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	0,00

8. Frais généraux			34 018,00	34 018,00	0,00
<i>Impression en interne</i>	44	77	3 400,00	3 400,00	0,00
<i>Affranchissement (forfait)</i>	forfait	300,00	300,00	300,00	0,00
<i>Prépresse (forfait)</i>	forfait	2 500,00	2 500,00	2 500,00	0,00
<i>Traduction</i>	818	34,00	27 818,00	27 818,00	0,00

9. Frais de personnel			650 800,00	403 600,00	247 200,00
<i>Contrat à durée déterminée (salaire et pension) – fonction de Secrétaire de la Convention de Berne</i>	12,00	13 400,00	160 800,00	160 800,00	0,00
<i>Contrat à durée déterminée (salaire et pension) – fonction de chef de projet</i>	12,00	8 900,00	106 800,00	106 800,00	0,00
<i>Contrat à durée déterminée (salaire et pension) – fonction d'assistant projet</i>	12,00	6 000,00	72 000,00	72 000,00	0,00
<i>Contrat à durée déterminée (salaire et pension) – fonction d'assistant</i>	12,00	5 333,33	64 000,00	64 000,00	0,00
<i>Contrat à durée déterminée (salaire et pension) – fonction de responsable de programme</i>	12,00	13 000,00	156 000,00	0,00	156 000,00
<i>Complément du personnel mis à disposition</i>	12,00	4 000,00	48 000,00	0,00	48 000,00
<i>Contrat à durée déterminée (salaire et pension) – fonction de chargé de projet</i>	8,00	5 400,00	43 200,00	0,00	43 200,00

TOTAL			1 208 665,00	752 000,00	456 665,00
--------------	--	--	---------------------	-------------------	-------------------

Les délégués représentant les Parties contractantes de la liste suivante pourront bénéficier d'une aide financière pour la participation aux réunions, si les fonds nécessaires sont disponibles : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Burkina Faso, Croatie, Chypre, République tchèque, Géorgie, Grèce, Hongrie, République de Moldova, Monténégro, Maroc, Macédoine du Nord, Portugal, Sénégal, Serbie, République slovaque, Tunisie, Türkiye, Ukraine.

V. Projet de budget pour 2026

En 2026 aussi, le Budget Ordinaire du Conseil de l'Europe devrait verser environ 752 000 € à la Convention de Berne. Ce montant correspond à :

- 348 400 € pour financer le programme d'activités, y compris les frais généraux ;
- 403 600 € pour le personnel et les pensions.

Le compte spécial de la Convention de Berne, qui est uniquement alimenté par des contributions volontaires, sera utilisé pour couvrir les dépenses non prises en charge par le Budget Ordinaire du Conseil de l'Europe. Les activités insuffisamment soutenues par des contributions volontaires ne seront pas mises en œuvre ou seulement partiellement. Le montant qui doit être apporté au budget de la Convention de Berne via les contributions volontaires s'élève à 340 173 €. Il correspond à :

- 136 173 € pour financer le programme d'activités, y compris les frais généraux ;
- 204 000 € pour le personnel et les pensions,

Budget 2026

Dépenses	Nombre d'unités	Coût unitaire	Coût total	Total disponible (BO du CdE)	Financement nécessaire (CV)
----------	-----------------	---------------	------------	------------------------------	-----------------------------

1. Organes statutaires			66 114,00	66 114,00	0,00
Réunion du Comité permanent (4 jours)			54 534,00	54 534,00	0,00
<i>Séjour des président/délégués/experts (moyenne : 27 personnes*5 per diem). Président + maximum de 23 délégués + moyenne de 4 experts</i>	135,00	186,00	25 110,00	25 110,00	0,00
<i>Frais de voyage des président/délégués/experts</i>	27	600,00	16 200,00	16 200,00	0,00
<i>Services d'interprétation</i>	6,00	2 204,00	13 224,00	13 224,00	0,00

1 ^{re} réunion annuelle du Bureau (2 jours)			5 790,00	5 790,00	0,00
<i>Frais de séjour des membres du Bureau (5 personnes*3 per diem)</i>	15,00	186,00	2 790,00	2 790,00	0,00
<i>Frais de voyage des membres du Bureau (5 personnes)</i>	5,00	600,00	3 000,00	3 000,00	0,00
<i>Services d'interprétation</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

2 ^e réunion annuelle du Bureau (2 jours) (en ligne)			0,00	0,00	0,00
<i>Frais de séjour des membres du Bureau (5 personnes*3 per diem)</i>	0,00	186,00	0,00	0,00	0,00
<i>Frais de voyage des membres du Bureau (5 personnes)</i>	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00
<i>Services d'interprétation</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3 ^e réunion annuelle du Bureau (2 jours)			5 790,00	5 790,00	0,00
<i>Frais de séjour des membres du Bureau (5 personnes*3 per diem)</i>	15,00	186,00	2 790,00	2 790,00	0,00
<i>Frais de voyage des membres du Bureau (5 personnes)</i>	5,00	600,00	3 000,00	3 000,00	0,00
<i>Services d'interprétation</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

2. Suivi des obligations			59 930,00	59 930,00	0,00
Groupe de Spécialistes du DEEP (2 jours)			27 160,00	27 160,00	0,00

<i>Frais de voyage des président/délégués/experts</i>	20,00	600,00	12 000,00	12 000,00	0,00
<i>Frais de séjour des délégués/experts (20 personnes*3 per diem)</i>	60,00	186,00	11 160,00	11 160,00	0,00
<i>Consultants/rapports techniques</i>	1,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	0,00

Suivi et conseils - sites en danger (système des dossiers et sites du DEEP)			17 770,00	17 770,00	0,00
<i>Frais de voyage des experts</i>	9,00	600,00	5 400,00	5 400,00	0,00
<i>Frais de séjour des experts</i>	45,00	186,00	8 370,00	8 370,00	0,00
<i>Consultants/rapports techniques</i>	1,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	0,00

Maintenance de l'ORS			5 000,00	5 000,00	0,00
<i>Forfait</i>	1,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00

Étude sur les dossiers			5 000,00	5 000,00	0,00
<i>Forfait</i>	1,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00

Évaluation des rapports biennaux			5 000,00	5 000,00	0,00
<i>Forfait</i>	1,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00

3. Activités normatives (réunions des groupes d'experts)			184 200,00	119 575,00	64 625,00
Groupe restreint d'experts sur les espèces exotiques envahissantes (1,5 jour)			19 975,00	19 975,00	0,00
<i>Frais de voyage des président/délégués/experts</i>	15,00	600,00	9 000,00	9 000,00	0,00
<i>Frais de séjour des président/délégués/experts (15 experts*2,5 per diem)</i>	37,50	186,00	6 975,00	6 975,00	0,00
<i>Consultants/rapports techniques</i>	1,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	0,00

Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques (1,5 jour)			38 625,00	38 625,00	0,00
<i>Frais de voyage des président/délégués/experts</i>	25,00	600,00	15 000,00	15 000,00	0,00
<i>Frais de séjour des président/délégués/experts (25 personnes *2,5 per diem)</i>	62,50	186,00	11 625,00	11 625,00	0,00
<i>Consultants/rapports techniques</i>	3,00	4 000,00	12 000,00	12 000,00	0,00

3 ^e réunion des Correspondants nationaux du Plan d'action paneuropéen pour la conservation des esturgeons (2 jours)			34 625,00	0,00	34 625,00
<i>Frais de voyage des président/délégués/experts</i>	25,00	600,00	15 000,00	0,00	15 000,00
<i>Frais de séjour des président/délégués/experts (25 personnes *2,5 per diem)</i>	62,50	186,00	11 625,00	0,00	11 625,00
<i>Consultants/rapports techniques</i>	2,00	4 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00

Groupe de travail ad hoc sur les rapports (1,5 jour)			85 975,00	55 975,00	30 000,00
<i>Frais de voyage des président/délégués/experts</i>	15,00	600,00	9 000,00	9 000,00	0,00
<i>Frais de séjour des président/délégués/experts (15 personnes *2,5 per diem)</i>	37,50	186,00	6 975,00	6 975,00	0,00
<i>Consultants/rapports techniques (évaluation du deuxième rapport)</i>	4,00	10 000,00	40 000,00	40 000,00	0,00
<i>Publication des résultats des rapports</i>	1,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00

Groupe de travail chargé de superviser la mise en œuvre du Plan stratégique (en ligne)			5 000,00	5 000,00	0,00
<i>Consultants/rapports techniques</i>	1,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00

Réunion d'experts sur l'éradication de l'érisma rousse (½ journée) (en ligne)			0,00	0,00	0,00
---	--	--	------	------	------

4. Assistance aux Parties			75 028,00	28 480,00	46 548,00
Évaluations biogéographiques du Réseau Émeraude (pour 2 pays ou régions)			24 948,00	0,00	24 948,00
<i>Frais de voyage des experts indépendants</i>	6,00	600,00	3 600,00	0,00	3 600,00
<i>Frais de séjour des experts indépendants</i>	18,00	186,00	3 348,00	0,00	3 348,00
<i>Consultants/rapports techniques</i>	6,00	3 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00

Atelier sur les énergies renouvelables et la conservation de la nature			27 170,00	27 170,00	0,00
<i>Frais de voyage des experts</i>	18,00	600,00	10 800,00	10 800,00	0,00
<i>Frais de séjour des experts (18 personnes*2,5 per diem)</i>	45,00	186,00	8 370,00	8 370,00	0,00
<i>Consultants/rapports techniques</i>	1,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	0,00

<i>Outils</i>	1,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	0,00
---------------	------	----------	----------	----------	------

Atelier sur les mesures compensatoires pour la nature			22 910,00	1 310,00	21 600,00
<i>Frais de voyage des experts</i>	14,00	600,00	8 400,00	0,00	8 400,00
<i>Frais de séjour des experts (14 personnes*2,5 per diem)</i>	35,00	186,00	6 510,00	0,00	6 510,00
<i>Consultants/rapports techniques</i>	1,00	4 000,00	4 000,00	1 310,00	2 690,00
<i>Outils</i>	1,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00

5. Éducation et sensibilisation			40 000,00	15 000,00	25 000,00
Sensibilisation et visibilité : stratégie de communication			40 000,00	15 000,00	25 000,00
<i>Forfait (campagne et supports de communication)</i>	1,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00
<i>Forfait (outil de visualisation et application web du Réseau Émeraude)</i>	1,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	0,00

6. Voyages officiels du personnel			21 000,00	21 000,00	0,00
<i>Frais de voyage et de séjour</i>	15,00	1 400,00	21 000,00	21 000,00	0,00

7. Provision pour le Président ou la Présidente			4 000,00	4 000,00	0,00
<i>Frais de voyage et de séjour (forfait)</i>	1,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	0,00

8. Frais généraux			34 301,00	34 301,00	0,00
<i>Impression en interne</i>	44	77	3 400,00	3 400,00	0,00
<i>Affranchissement (forfait)</i>	Forfait	300,00	300,00	300,00	0,00
<i>Préresse (forfait)</i>	Forfait	2 500,00	2 500,00	2 500,00	0,00
<i>Traduction</i>	827	34,00	28 101,00	28 101,00	0,00

9. Frais de personnel			607 600,00	403 600,00	204 000,00
<i>Contrat à durée déterminée (salaire et pension) – fonction de Secrétaire de la Convention de Berne</i>	12,00	13 400,00	160 800,00	160 800,00	0,00
<i>Contrat à durée déterminée (salaire et pension) – fonction de chef de projet</i>	12,00	8 900,00	106 800,00	106 800,00	0,00
<i>Contrat à durée déterminée (salaire et pension) – fonction d’assistant projet</i>	12,00	6 000,00	72 000,00	72 000,00	0,00
<i>Contrat à durée déterminée (salaire et pension) – fonction d’assistant</i>	12,00	5 333,33	64 000,00	64 000,00	0,00

<i>Contrat à durée déterminée (salaire et pension) – fonction de responsable de programme</i>	12,00	13 000,00	156 000,00	0,00	156 000,00
<i>Complément du personnel mis à disposition</i>	12,00	4 000,00	48 000,00	0,00	48 000,00

TOTAL			1 092 173,00	752 000,00	340 173,00
--------------	--	--	---------------------	-------------------	-------------------

Les délégués représentant les Parties contractantes de la liste suivante pourront bénéficier d'une aide financière pour la participation aux réunions, si les fonds nécessaires sont disponibles : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Burkina Faso, Croatie, Chypre, République tchèque, Géorgie, Grèce, Hongrie, République de Moldova, Monténégro, Maroc, Macédoine du Nord, Portugal, Sénégal, Serbie, République slovaque, Tunisie, Türkiye, Ukraine.